

COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

L'Ordre demande au Gouvernement du Québec de reconsidérer l'abolition du poste de Commissaire à la santé et au bien-être

Montréal, le 23 mars 2016 - L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec s'inquiète de la disparition, annoncée par le Gouvernement, du poste de Commissaire à la santé et au bien-être. Comme organisation ayant pour but la protection du public, l'Ordre ne peut que déplorer la perte d'un éclairage et d'une perspective uniques, indépendants sur les besoins de santé et de bien-être des citoyens et sur la manière dont on y répond. Aucune autre structure ne remplit ce rôle et ne pourra le remplir avec la même indépendance. Nous demandons au Gouvernement du Québec, dans l'intérêt de sa population, de revenir sur cette décision.

L'Ordre a déjà déploré, lors du dépôt du Projet de loi 10 restructurant le système de santé et de services sociaux, la concentration des pouvoirs au dépend de la prise en compte de la disparité des missions du système, notamment quant à la réadaptation et aux services sociaux, et de la disparité des expertises, notamment celle relevant de professions autres que la médecine.

« Nous sommes inquiets de la tournure monolithique que prend le système de santé et des services sociaux du Québec. En voulant simplifier à outrance, le Gouvernement n'augmente pas du tout sa capacité à résoudre les problèmes auxquels il fait face. Il met plutôt en péril les extraordinaires développements des dernières décennies, comme ceux permettant à davantage de professions - dont la nôtre - de contribuer à répondre aux besoins des personnes vivant avec des troubles mentaux ou neuropsychologiques », déclare le président de l'Ordre, M. Laurent Matte, c.o.

Une véritable gouvernance transparente, ne plaçant pas la commodité du pouvoir au-dessus des besoins de la population et à l'abri de la complexité des problèmes, demande le maintien de fonctions telles que celle du Commissaire à la santé et au bien-être.

L'OCQ regroupe plus de 2500 membres œuvrant dans les secteurs de l'éducation, de l'emploi, de la réadaptation, de la santé mentale et dans les organisations.

- 30 -